

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA18 09 0173 adopté en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

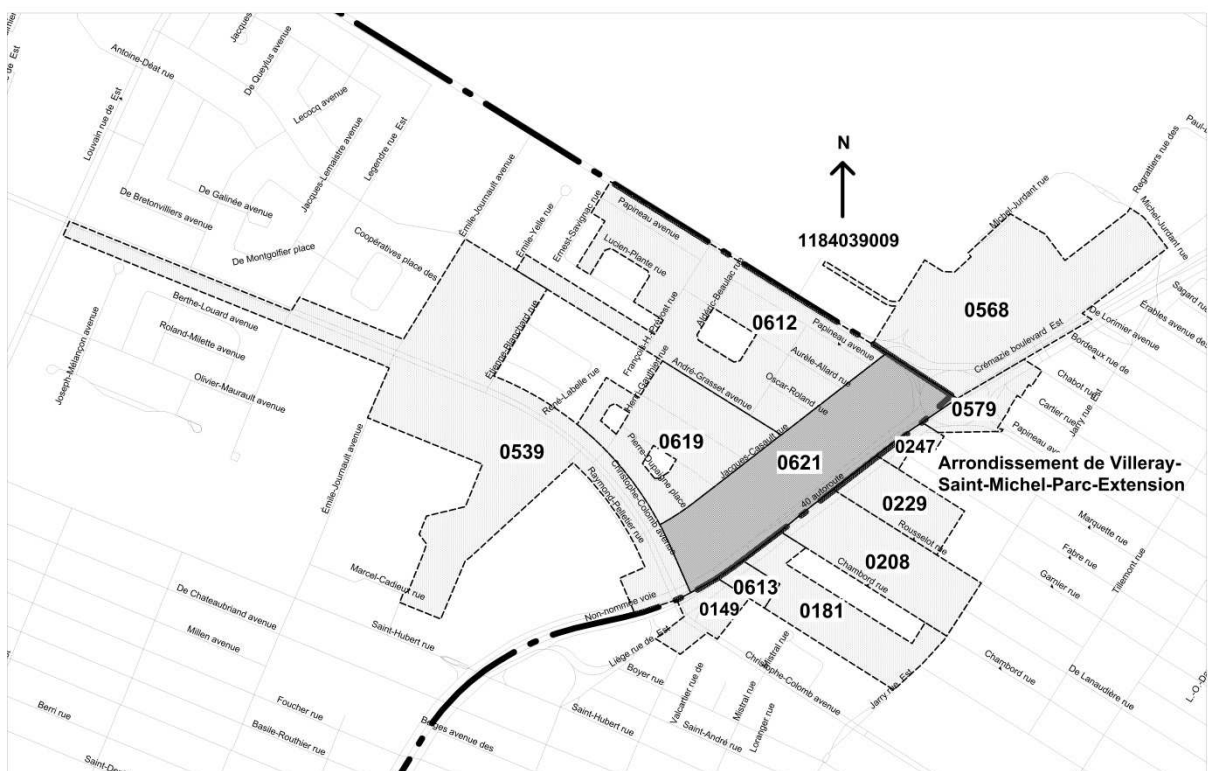
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA18 09 0173 afin de permettre l'installation de deux enseignes à une hauteur supérieure à 16 mètres sur le bâtiment portant le numéro 1611, boulevard Crémazie Est - Lot 5 989 133 du cadastre du Québec – Zone 1507 (dossier 1184039009);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 3 juillet 2018 d'un projet de résolution portant le numéro CA18 09 0173, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 27 août 2018, à compter de 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble portant le numéro 1611, boulevard Crémazie Est et érigé sur le lot 5 989 133 du cadastre du Québec, l'autorisation d'installer deux enseignes à une hauteur supérieure à 16 mètres à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 448 et 455 (superficie maximale d'affichage), 458 (hauteur maximale d'une enseigne), 466 (localisation d'une enseigne) et 479 (dispositions applicables à une enseigne installée à une hauteur supérieure à 16 mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le projet de résolution CA18 09 0173 vise la zone 1507, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 15 août 2018.

M^e Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut